

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 894

28 avril 2009

### SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l. ....	42899	IP Lux 1 S.à r.l. ....	42886
AFG Luxembourg S.à r.l. ....	42869	IP Lux 2 S.à r.l. ....	42895
Afric-Car International Import-Export ...	42898	Iworld S.A. ....	42886
ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited ....	42892	J.A.F. S.A. ....	42888
Atlantico S.A. ....	42910	Jatsch S.à r.l. ....	42866
Banco Itaú Europa Fund Management Company ....	42866	Kagibi ....	42898
Bexil G.m.b.H. ....	42898	Langelsheim Holding S.à r.l. ....	42910
BIP Investment Partners S.A. ....	42866	Laxa Holding S.A. ....	42867
BIP Venture Partners S.A., SICAR ....	42892	Les Convois Humanitaires pour les Enfants de la Hongrie Asbl ....	42885
Captiva Alstria 5 ....	42912	Luxline Holding S.A. ....	42886
Catfish Sàrl ....	42892	Maglo Will S.à r.l. ....	42895
Catfish Sàrl ....	42893	Millicom International Operations S.A. ..	42889
C.B.R. Finance S.A. ....	42894	Morgan Stanley Alzette S. à r.l. ....	42869
Cetiri Holding S.A. ....	42909	Optinvest S.A. ....	42911
CMLP Investments S.à r.l. ....	42909	Orlyan S.A. ....	42887
Country-Western Club Asbl ....	42899	Palca Investments ....	42867
Delta AK S.à r.l. ....	42869	Palca Investments ....	42889
De Vere & Partners S.à r.l. ....	42868	Perfume Holdings II S.à r.l. ....	42890
De Vere & Partners S.à r.l. ....	42897	Perfume Holdings II S.à r.l. ....	42891
Exa S.à r.l. ....	42910	Prisme Concept S.A. ....	42898
Fidroyal S.à r.l. ....	42897	Procyon S.à r.l. ....	42866
Financière Daunou 2 S.A. ....	42893	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l. ....	42896
First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A. ....	42897	Real Estate Commercial Europe 1 S. à r. l. .....	42887
Fondex Holding S.A. ....	42867	Rembrandt V S.à r.l. ....	42868
Hinton International Investment S.A. ....	42912	Sesostri Invest S.à r.l. ....	42894
HSBC European Infrastructure Invest- ments 3 ....	42911	Sud-Pneu S.à r.l. ....	42898
Icare.US S.à r.l. ....	42896	Tele Disc II S.à r.l. ....	42867
Ichi-Ku S.A. ....	42885	Temaco S.à r.l. ....	42892
Indivis SA ....	42868	Teresa S.A. ....	42891
Inluxa Group ....	42888	Timber S.à r.l. ....	42893
Intecon S. à r.l. ....	42886	Trèfle A 4F ....	42890
IP Lux 1 S.à r.l. ....	42896	TWO IN ONE Luxembourg Sàrl ....	42895

**Banco Itaú Europa Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.477.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature

*Un administrateur domiciliataire*

Référence de publication: 2009047912/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03515. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Procyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.643.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047960/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Le Bilan au 31/12/2008, comptes annuels individuels ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047992/8197/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04387. - Reçu 125,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Jatsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 58.194.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048050/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Palca Investments, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 44.058.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048019/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03964. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Tele Disc II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8063 Bertrange, 4, rue Spierzelt.  
R.C.S. Luxembourg B 29.195.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

TELE DISC II S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048085/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02924. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Laxa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 46.679.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048094/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04343. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Fondex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 72.402.

*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2009*

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, approuvant les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048143/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Rembrandt V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.020.400,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 88.975.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 6 avril 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Anne Lemonnier, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 31 mars 2009;
- L'élection de Monsieur Michael Denny, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009048133/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Indivis SA, Société Anonyme.**Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 80.895.*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 19 mars 2009 à Luxembourg*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean Dit Johny Thielen, administrateur de sociétés, né le 14 mars 1933 à Vianden, Luxembourg, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer, comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir de gestion journalière ainsi que de représentation de la société par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048144/752/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**De Vere & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 67.294.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Nigel Green, l'actuel gérant unique de DE VERE &amp; PARTNERS S.à r.l. est désormais domicilié à l'adresse suivante:

Seefeldstrasse 307

8008 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE VERE &amp; PARTNERS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009048169/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Morgan Stanley Alzette S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.246.

Monsieur Joel HODES a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 6 mars 2009.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Eugene WONG, gérant de classe A
- Monsieur Paul MOUSEL, gérant de classe B
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant de classe B
- Monsieur Alain MASTERSON, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Morgan Stanley Alzette S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009047915/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Delta AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.626.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047957/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day in the month of March.

Before Us, Me Jean-Joseph Wagner notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(i) HEADLAND UK LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 5280241 ("HUK");

AND

(ii) ARG INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6692673 ("ARGI")

HUK and ARG I being hereafter collectively referred to as the "Shareholders"

AND

ARG SOLUTIONS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6840712 (the "Contributor"),

together represented by:

Mr Paul Worth, category B manager of AFG Luxembourg S.à r.l with professional address at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given by HUK on 20 March 2009, by virtue of a proxy given by ARGI on 20 March 2009 and by virtue of a proxy given by the Contributor on 20 March 2009.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned Notary to enact the following:

I. Headland UK Limited and ARG INVESTMENTS LIMITED are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "AFG Luxembourg S.à r.l" (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.526, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 16 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 163, of 23 February 2005;

The Articles of Incorporation of which have been amended;

- by a notarial deed dated 30 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 567, of 11 June 2005;

- by a notarial deed of 23 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 728, dated 10 April 2006;

- by a notarial deed enacted on 29 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1875, dated 6 October 2006;

- by a notarial deed dated 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1407, of 7 June 2008, and

- by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 09 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2745 of 11 November 2008.

II. The Shareholders as well as the Contributor, and the Company belong to the AGA Rangemaster Group.

III. The Company's share capital is set at one hundred eighty-one million nine hundred fifty-four thousand and sixty British Pound (GBP 181,954,060) represented by nine million and seventy-seven thousand seven hundred and three (9,077,703) shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and by twenty thousand (20,000) preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

i. Consider amending the Company's articles of association in order (i) to amend the Company's financial year-end, (ii) to create a third class of shares, namely the class B preference shares (the "Class B Preference Shares") and to determine the rights and obligations of the Class B Preference Shares, (iii) to rename the existing preference shares ("Preference Shares") into class A preference shares (the "Class A Preference Shares")

ii. Consider converting the existing twenty thousand (20,000) Preference Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate value of four hundred thousand British Pound (GBP 400,000) into Class A Preference Shares.

iii. Consider increasing the share capital of the Company by an amount of one million four hundred thousand British Pound (GBP 1,400,000) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty one million nine hundred fifty four thousand and sixty British Pound (GBP 181,954,060) to one hundred eighty three million three hundred fifty four thousand and sixty British Pound (GBP 183,354,060) by issuing ten thousand (10,000) Class B Preference Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of two hundred thousand British Pound (GBP 200,000) together with a share premium amounting to twelve million British Pound (GBP 12,000,000) and by sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of one million two hundred thousand British Pound (GBP 1,200,000) and having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

iv. Consider the subscription by ARG Solutions Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6840712, to the ten thousand (10,000) Class B Preference Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of two hundred thousand British Pound (GBP 200,000) together with a share premium amounting to twelve million British Pound (GBP 12,000,000) (the "Share Premium") and to the sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of one million two hundred thousand British Pound (GBP 1,200,000), and the payment of those Class B Preference Shares, Share Premium and Ordinary Shares, by means of the contribution of an asset amounting to thirteen million four hundred thousand British Pound (GBP 13,400,000) (the "Contributed Asset").

v. Consider restating the articles 6, 14, 16, 17 and 18 of the Company's Articles of association to give them the following content:



" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at one hundred eighty three million three hundred fifty four thousand and sixty British Pound (GBP 183,354,060), represented by nine million one hundred thirty seven thousand seven hundred three (9,137,703) ordinary shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each (the "Ordinary Shares"); by twenty thousand (20,000) class A preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each (the "Class A Preference Shares") and by ten thousand (10,000) class B preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each (the "Class B Preference Shares").

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as indicated in the present articles of association"

**Art. 14.** "The Company's financial year shall begin on the first of April of each calendar year and end on the thirty-first of March of the following calendar year. The financial year having started on 24<sup>th</sup> November, 2008 will end on 31<sup>st</sup> March 2009."

**Art. 16.**

(1) The Class A Preference Shares shall confer on their holders (the "Class A Preference Shareholders") the right to receive out of the profits of the Company available for distribution ("Available Profits") a one-off special cash dividend at a rate to be determined in accordance with the dispositions below and payable on a date which will be included into a period of six months after October 9, 2008 (the "Class A Special Dividend Date") to the Class A Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Class A Special Dividend Date.

In case the Company does not have sufficient Available Profits to pay the full amount of the Class A Special Dividend on the Class A Special Dividend Date, the latter shall be paid out up to the Available Profits.

On the Class A Special Dividend Date, the Class A Special Dividend per Class A Preference Share will amount to one thousand nine hundred fifty British Pound (GBP 1,950) plus a variable amount determined as follows:

- where the rate of 1 week GBP LIBOR at 8.00 am GMT on the Class A Special Dividend Date (the "Actual LIBOR Value") is higher than the rate that the managers expect the 1 week GBP LIBOR rate to be at 8.00 am GMT on the Class A Special Dividend Date as recorded by the Company secretary and notified to the Class A Preference Shareholders on October 9, 2008 (the "Expected LIBOR Value"), an amount per Class A Preference Share of 0.5% per annum for a period of 8 days based on an amount invested of GBP 1,970; or

- where Actual LIBOR Value is equal to or lower than the Expected LIBOR Value, an amount per Class A Preference Share of 15.50% per annum for a period of 8 days based on an amount invested of GBP 1,970.

(2) The Class B Preference Shares shall confer on their holders (the "Class B Preference Shareholders") the right to receive out of the Available Profits a one-off special cash dividend at a rate to be determined in accordance with the dispositions below and payable on a date which will be included into a period of six months after 20 March 2009 (the "Class B Special Dividend Date") to the Class B Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Class B Special Dividend Date.

In case the Company does not have sufficient Available Profits to pay the full amount of the Class B Special Dividend on the Class B Special Dividend Date, the latter shall be paid out up to the Available Profits.

On the Class B Special Dividend Date, the Class B Special Dividend per Class B Preference Share will amount to one thousand and two hundred British Pounds (GBP 1,200) plus a variable amount determined as follows:

- where the rate of 1 week GBP LIBOR at 8.00 am GMT on the Class B Special Dividend Date (the "Actual LIBOR Value") is higher than the rate that the managers expect the 1 week GBP LIBOR rate to be at 8.00 am GMT on the Class B Special Dividend Date as recorded by the Company secretary and notified to the Class B Preference Shareholders on 20 March 2009 (the "Expected LIBOR Value"), an amount per Class B Preference Share of 0.50% per annum for a period of 7 days based on an amount invested of GBP 1,220 per share; or

- where Actual LIBOR Value is equal to or lower than the Expected LIBOR Value, an amount per Class B Preference Share of 14.50% per annum for a period of 7 days based on an amount invested of GBP 1,220 per share.

(3) Until the earliest of the full payment of the Class A Special Dividend or the day after the Class A Special Dividend Date and until the earliest of the full payment of the Class B Special Dividend or the day after the Class B Special Dividend Date, no distribution shall be made out of the Available Profits."

" **Art. 17.**

(1) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit (the "Net Profit"). An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

(2) The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the Net Profits shall be distributed.

(3) Subject to (1), the balance of the Net Profit may be distributed to the shareholders as follows:

- A. Class A Preference Shares confer on their holders the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Class A Preference Dividend") ranking pari passu to any payment of dividend to the Class B Preference Shareholders and in priority to any payment of dividend to the holders of the ordinary shares (the "Ordinary Shareholders"), at 8.00

% (the "Class A Preference Rate") per annum applied to the par value of each Class A Preference Share plus any attached share premium.

The Class A Preference Dividend shall accrue on a daily basis and shall be payable annually in arrears on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders (the "Preference Dividend Date") to the Class A Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders Register at the start of the Preference Dividend Date, with the first payment being made in respect of the period from the Class A Special Dividend Date to such first Preference Dividend Date.

The Class A Preference Shares shall not confer any further right to participate in the Available Profits, except the distributions as foreseen in Articles 16 and 18.

- B. Class B Preference Shares confer on their holders the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Class B Preference Dividend") ranking *pari passu* to any payment of dividend to the Class A Preference Shareholders and in priority to any payment of dividend to the Ordinary Shareholders, at the Market Dividend Rate (as defined in the following paragraph) per annum applied to the par value of each Class B Preference Share plus any attached share premium.

The Class B Preference Dividend shall accrue on a daily basis and shall be payable annually in arrears on the Preference Dividend Date to the Class B Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders Register at the start of the Preference Dividend Date, with the first payment being made in respect of the period from the Class B Special Dividend Date to such first Preference Dividend Date.

The Class B Preference Shares shall not confer any further right to participate in the Available Profits, except the distributions as foreseen in Articles 16 and 18.

"Market Dividend Rate" means the rate payable generally on preference shares, with similar characteristics to the Class B Preference Shares, in an arm's length transaction. This rate will be determined by looking at market-quoted rates, at such time as the Market Dividend Rate is to be determined, of comparable instruments issued by companies with similar credit risk as the Company and by including such adjustments as are necessary for any other factors that a market participant would include. The Market Dividend Rate will first be calculated at 8.00 a.m. on the 20th March 2009 and is to be agreed between the Ordinary Shareholders and the Preference Shareholders. Subsequently, the Market Dividend Rate may be amended at any time on agreement of both parties. If the Ordinary Shareholders and the Preferred Shareholders are not in agreement so expressed at a shareholder meeting of the Company on the appropriate rate for the Market Dividend Rate, Aga Rangemaster Group PLC will be requested to act as arbitrator in determining the Market Dividend Rate. Any decision on an appropriate rate for the Market Dividend Rate taken by Aga Rangemaster Group PLC, following a request to act as arbitrator in determining the Market Dividend Rate, will be final and binding on the Ordinary Shareholders and the holders of the Preference Shares.

- C. In the event that, whether by reason of any principle of law or otherwise, the Company is unable to pay the Class A Preference Dividend and the Class B Preference Dividend on any Preference Dividend Date, which would otherwise be required to be paid to the Class A Preference Shareholders and to the Class B Preference Shareholders respectively pursuant to these articles of association of the Company, (in this paragraph, any such dividend being referred to as the "Relevant Dividend" considering that any such dividend resulting of the Class A Preference Shares and any such dividend resulting of the Class B Preference Shares are exclusively reserved to their respective holder(s) and the Class A Preference Shareholders and the Class B Preference Shareholders being in this paragraph collectively referred to as the "Preference Shareholders") then the following provisions shall apply:

a. on the Preference Dividend Date, the Company shall pay to the Preference Shareholders on account of the Relevant Dividend the maximum sum (if any) which can then, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company;

b. such maximum sum shall be distributed among the Preference Shareholders, *pari passu* and *pro-rata* according to the Relevant Dividend due to the Preference Shareholders;

c. the balance of the Relevant Dividend (the "Balance") shall bear a dividend charge amounting to 8.00% for the Class A Preference Shares (the "Class A Dividend Charge") and to the Market Dividend Rate for the Class B Preference Shares (the "Class B Dividend Charge"); the Class A Dividend Charge and all accruals, deficiencies and arrears derived from the Relevant Dividend relating to the Class A Preference Shares are referred to as the "Class A Arrears" and the Class B Dividend Charge and all accruals, deficiencies and arrears derived from the Relevant Dividend relating to the Class B Preference Shares are referred to as the "Class B Arrears".

d. on every succeeding Preference Dividend Date, the Shareholders shall decide that the Company will pay to the Preference Shareholders on account of the Balance together with the Class A Arrears or Class B Arrears, whichever one applies, remaining outstanding until both have been paid in full, the maximum sum (if any) which on each such succeeding Preference Dividend Date respectively can, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company.

The Preference Dividend and any Class A Arrears and Class B Arrears shall be paid immediately on the Preference Dividend Date and, if not then paid, shall become a debt due from and immediately payable by the Company to the Preference Shareholders and be payable in priority to any other dividend save for the Class A Special Dividend and for the Class B Special Dividend.



- D. After the payment of the Class A Preference Dividend to the Class A Preference Shareholders and of the Class B Preference Dividend to the Class B Preference Shareholders, the Ordinary Shares confer on their holders the right to receive a dividend out of the remaining Net Profit."

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the Class A Preference Shareholders, to the Class B Preference Shareholders and to the Ordinary Shareholders, as follows:

- firstly, in or towards paying to the Class A Preference Shareholders and Class B Preference Shareholders all Class A Arrears and Class B Arrears respectively (the "Arrears"), such Arrears to be calculated down to the date of the return of assets on the basis that the respective preference dividend accrues due and payable on a daily basis;

- Secondly, in or towards paying to the Class A Preference Shareholders the par value of the Class A Preference Shares along with the attached share premium, if any and pari passu in or towards paying to the Class B Preference Shareholders the par value of the Class B Preference Shares along with the attached share premium, if any;

- Thirdly, in or towards paying to the Ordinary Shareholders the par value of the ordinary shares along with the allocated share premium, if any;

Finally, the remaining liquidation proceeds may be distributed to the Ordinary Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

In case of return of assets otherwise (except on a redemption in accordance with the terms of issue of any shares, or purchase by the Company of any share or on a capitalization issue), the above provisions will be likewise applicable."

vi. Consider the allocation of the entirety of the Share Premium to the Ordinary Shares and the allocation of one hundred forty thousand British Pound (GBP 140,000) out of the existing share premium reserve to the legal reserve of the Company.

V. The Shareholders have - based on this agenda - taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to amend the Company's financial year so that it begins on 1<sup>st</sup> April and ends on 31 March of the following year and resolved that the financial year having started on 24 November 2008 will end on 31 March 2009.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to create a third class of shares, the class B preference shares (the "Class B Preference Shares") and to rename the existing preference shares ("Preference Shares") into class A preference shares (the "Class A Preference Shares")

The Class B Preference Shares shall confer on their holders (i) the right to receive out of the profits and reserves of the Company available for distribution a one-off special cash dividend (the "Special Dividend"), (ii) the right to receive a cumulative preferential dividend (the "Preference Dividend"), ranking in priority to any payment of dividend to the ordinary shareholders, but ranking pari passu to any other Preference Dividend and (iii) in case of liquidation a preferential right of reimbursement of the paid-in par value of the Class B Preference Shares along with the attached Share Premium, if any.

*Third resolution*

Following the above resolution, the Shareholders resolved to convert the twenty thousand (20,000) Preference Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate value of four hundred thousand British Pound (GBP 400,000) into Class A Preference Shares.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred thousand British Pound (GBP 1,400,000) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty-one million nine hundred fifty-four thousand and sixty British Pound (GBP 181,954,060) to one hundred eighty-three million three hundred fifty-four thousand and sixty British Pound (GBP 183,354,060) by creation and issue of:

- ten thousand (10,000) Class B Preference Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of two hundred thousand British Pound (GBP 200,000) together with a share premium amounting to twelve million British Pound (GBP 12,000,000); and

- by sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of one million two hundred thousand British Pound (GBP 1,200,000) and having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

42874

*Fifth resolution*

*Intervention - Subscription - Payment*

The Contributor, ARG Solutions Limited aforementioned, declared to subscribe to the:

- ten thousand (10,000) Class B Preference Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of two hundred thousand British Pound (GBP 200,000) together with a share premium amounting to twelve million British Pound (GBP 12,000,000) (the "Share Premium");

- sixty thousand (60,000) new Ordinary Shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and an aggregate par value of one million two hundred thousand British Pound (GBP 1,200,000);

and to fully pay-up those Class B Preference Shares, Share Premium and new Ordinary Shares by means of a contribution in kind consisting in the contribution of the Contributed Asset.

Thereupon the Contributor, through his proxy holder declared that, on the same day, it will contribute the Contributed Asset to the Company.

*Valuation*

The contribution is valued at thirteen million four hundred thousand British Pound (GBP 13,400,000), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated 20 March 2009, and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of managers, dated 20 March 2009 and by way of a valuation statement executed by the managers of the Company.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the presentation of the following documents:

- a contribution agreement entered into between the Contributor, the Company and Aga Rangemaster Group plc;
- a declaration of value of the contribution signed by the directors of the Contributor;
- a valuation statement executed by the managers of the Company.

*Effective implementation of the transaction*

The Contributor, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Asset and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable, or has been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;

- the contribution of the Contributed Asset is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities are in course in the respective countries, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolved to restate the articles 6, 14, 16, 17 and 18 of the Company's articles of association to give them the following content:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at one hundred eighty- three million three hundred fifty-four thousand and sixty British Pound (GBP 183,354,060), represented by nine million one hundred thirty seven thousand seven hundred three (9,137,703) ordinary shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each (the "Ordinary Shares"); by twenty thousand (20,000) class A preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each (the "Class A Preference Shares") and by ten thousand (10,000) class B preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each (the "Class B Preference Shares").

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as indicated in the present articles of association"

**Art. 14.** "The Company's financial year shall begin on the first of April of each calendar year and end on the thirty-first of March of the following calendar year. The financial year having started on 24 November 2008 will end on 31 March 2009."

**Art. 16.**

(1) The Class A Preference Shares shall confer on their holders (the "Class A Preference Shareholders") the right to receive out of the profits of the Company available for distribution ("Available Profits") a one-off special cash dividend at a rate to be determined in accordance with the dispositions below and payable on a date which will be included into a period of six months after October 9, 2008 (the "Class A Special Dividend Date") to the Class A Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Class A Special Dividend Date.

In case the Company does not have sufficient Available Profits to pay the full amount of the Class A Special Dividend on the Class A Special Dividend Date, the latter shall be paid out up to the Available Profits.

On the Class A Special Dividend Date, the Class A Special Dividend per Class A Preference Share will amount to one thousand nine hundred fifty British Pound (GBP 1,950) plus a variable amount determined as follows:

- where the rate of 1 week GBP LIBOR at 8.00 am GMT on the Class A Special Dividend Date (the "Actual LIBOR Value") is higher than the rate that the managers expect the 1 week GBP LIBOR rate to be at 8.00 am GMT on the Class A Special Dividend Date as recorded by the Company secretary and notified to the Class A Preference Shareholders on October 9, 2008 (the "Expected LIBOR Value"), an amount per Class A Preference Share of 0.5% per annum for a period of 8 days based on an amount invested of GBP 1,970; or

- where Actual LIBOR Value is equal to or lower than the Expected LIBOR Value, an amount per Class A Preference Share of 15.50% per annum for a period of 8 days based on an amount invested of GBP 1,970.

(2) The Class B Preference Shares shall confer on their holders (the "Class B Preference Shareholders") the right to receive out of the Available Profits a one-off special cash dividend at a rate to be determined in accordance with the dispositions below and payable on a date which will be included into a period of six months after 20 March 2009 (the "Class B Special Dividend Date") to the Class B Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Class B Special Dividend Date.

In case the Company does not have sufficient Available Profits to pay the full amount of the Class B Special Dividend on the Class B Special Dividend Date, the latter shall be paid out up to the Available Profits.

On the Class B Special Dividend Date, the Class B Special Dividend per Class B Preference Share will amount to one thousand and two hundred British Pounds (GBP 1,200) plus a variable amount determined as follows:

- where the rate of 1 week GBP LIBOR at 8.00 am GMT on the Class B Special Dividend Date (the "Actual LIBOR Value") is higher than the rate that the managers expect the 1 week GBP LIBOR rate to be at 8.00 am GMT on the Class B Special Dividend Date as recorded by the Company secretary and notified to the Class B Preference Shareholders on 20 March 2009 (the "Expected LIBOR Value"), an amount per Class B Preference Share of 0.50% per annum for a period of 7 days based on an amount invested of GBP 1,220 per share; or

- where Actual LIBOR Value is equal to or lower than the Expected LIBOR Value, an amount per Class B Preference Share of 14.50% per annum for a period of 7 days based on an amount invested of GBP 1,220 per share.

(3) Until the earliest of the full payment of the Class A Special Dividend or the day after the Class A Special Dividend Date and until the earliest of the full payment of the Class B Special Dividend or the day after the Class B Special Dividend Date, no distribution shall be made out of the Available Profits."

**" Art. 17.**

(1) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit (the "Net Profit"). An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

(2) The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the Net Profits shall be distributed.

(3) Subject to (1), the balance of the Net Profit may be distributed to the shareholders as follows:

- A. Class A Preference Shares confer on their holders the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Class A Preference Dividend") ranking pari passu to any payment of dividend to the Class B Preference Shareholders and in priority to any payment of dividend to the holders of the ordinary shares (the "Ordinary Shareholders"), at 8.00 % (the "Class A Preference Rate") per annum applied to the par value of each Class A Preference Share plus any attached share premium.

The Class A Preference Dividend shall accrue on a daily basis and shall be payable annually in arrears on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders (the "Preference Dividend Date") to the Class A Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders Register at the start of the Preference Dividend Date, with the first payment being made in respect of the period from the Class A Special Dividend Date to such first Preference Dividend Date.

The Class A Preference Shares shall not confer any further right to participate in the Available Profits, except the distributions as foreseen in Articles 16 and 18.

- B. Class B Preference Shares confer on their holders the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Class B Preference Dividend") ranking pari passu to any payment of dividend to the Class A Preference Shareholders and in priority to any payment of dividend to the Ordinary Shareholders, at the Market Dividend Rate (as defined in the following paragraph) per annum applied to the par value of each Class B Preference Share plus any attached share premium.

The Class B Preference Dividend shall accrue on a daily basis and shall be payable annually in arrears on the Preference Dividend Date to the Class B Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders Register at the start of the Preference Dividend Date, with the first payment being made in respect of the period from the Class B Special Dividend Date to such first Preference Dividend Date.

"Market Dividend Rate" means the rate payable generally on preference shares, with similar characteristics to the Class B Preference Shares, in an arm's length transaction. This rate will be determined by looking at market-quoted rates, at such time as the Market Dividend Rate is to be determined, of comparable instruments issued by companies with similar credit risk as the Company and by including such adjustments as are necessary for any other factors that a market participant would include. The Market Dividend Rate will first be calculated at 8.00 a.m. on the 20th March 2009 and is to be agreed between the Ordinary Shareholders and the Preference Shareholders. Subsequently, the Market Dividend Rate may be amended at any time on agreement of both parties. If the Ordinary Shareholders and the Preferred Shareholders are not in agreement so expressed at a shareholder meeting of the Company on the appropriate rate for the Market Dividend Rate, Aga Rangemaster Group PLC will be requested to act as arbitrator in determining the Market Dividend Rate. Any decision on an appropriate rate for the Market Dividend Rate taken by Aga Rangemaster Group PLC, following a request to act as arbitrator in determining the Market Dividend Rate, will be final and binding on the Ordinary Shareholders and the holders of the Preference Shares.

The Class B Preference Shares shall not confer any further right to participate in the Available Profits, except the distributions as foreseen in Articles 16 and 18.

- C. In the event that, whether by reason of any principle of law or otherwise, the Company is unable to pay the Class A Preference Dividend and the Class B Preference Dividend on any Preference Dividend Date, which would otherwise be required to be paid to the Class A Preference Shareholders and to the Class B Preference Shareholders respectively pursuant to these articles of association of the Company, (in this paragraph, any such dividend being referred to as the "Relevant Dividend" considering that any such dividend resulting of the Class A Preference Shares and any such dividend resulting of the Class B Preference Shares are exclusively reserved to their respective holder(s) and the Class A Preference Shareholders and the Class B Preference Shareholders being in this paragraph collectively referred to as the "Preference Shareholders") then the following provisions shall apply:

a. on the Preference Dividend Date, the Company shall pay to the Preference Shareholders on account of the Relevant Dividend the maximum sum (if any) which can then, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company;

b. such maximum sum shall be distributed among the Preference Shareholders, *pari passu* and *pro-rata* according to the Relevant Dividend due to the Preference Shareholders;

c. the balance of the Relevant Dividend (the "Balance") shall bear a dividend charge amounting to 8.00% for the Class A Preference Shares (the "Class A Dividend Charge") and to the Market Dividend Rate for the Class B Preference Shares (the "Class B Dividend Charge"); the Class A Dividend Charge and all accruals, deficiencies and arrears derived from the Relevant Dividend relating to the Class A Preference Shares are referred to as the "Class A Arrears" and the Class B Dividend Charge and all accruals, deficiencies and arrears derived from the Relevant Dividend relating to the Class B Preference Shares are referred to as the "Class B Arrears".

d. on every succeeding Preference Dividend Date, the Shareholders shall decide that the Company will pay to the Preference Shareholders on account of the Balance together with the Class A Arrears or Class B Arrears, whichever one applies, remaining outstanding until both have been paid in full, the maximum sum (if any) which on each such succeeding Preference Dividend Date respectively can, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company.

The Preference Dividend and any Class A Arrears and Class B Arrears shall be paid immediately on the Preference Dividend Date and, if not then paid, shall become a debt due from and immediately payable by the Company to the Preference Shareholders and be payable in priority to any other dividend save for the Class A Special Dividend and for the Class B Special Dividend.

- D. After the payment of the Class A Preference Dividend to the Class A Preference Shareholders and of the Class B Preference Dividend to the Class B Preference Shareholders, the Ordinary Shares confer on their holders the right to receive a dividend out of the remaining Net Profit."

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the Class A Preference Shareholders, to the Class B Preference Shareholders and to the Ordinary Shareholders, as follows:

- firstly, in or towards paying to the Class A Preference Shareholders and Class B Preference Shareholders all Class A Arrears and Class B Arrears respectively (the "Arrears"), such Arrears to be calculated down to the date of the return of assets on the basis that the respective preference dividend accrues due and payable on a daily basis;

- Secondly, in or towards paying to the Class A Preference Shareholders the par value of the Class A Preference Shares along with the attached share premium, if any and *pari passu* in or towards paying to the Class B Preference Shareholders the par value of the Class B Preference Shares along with the attached share premium, if any;

- Thirdly, in or towards paying to the Ordinary Shareholders the par value of the ordinary shares along with the allocated share premium, if any;

Finally, the remaining liquidation proceeds may be distributed to the Ordinary Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

In case of return of assets otherwise (except on a redemption in accordance with the terms of issue of any shares, or purchase by the Company of any share or on a capitalization issue), the above provisions will be likewise applicable."

*Seventh resolution*

The Shareholders resolved to allocate the Share Premium to the Ordinary Shares and to allocate one hundred forty thousand British Pound (GBP 140,000) out of the existing share premium reserve to the legal reserve of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the parties appearing, the same signed together with Us the Notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(i) HEADLAND UK LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 5280241 ("HUK");

ET

(ii) ARG INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6692673 ("ARGI");

HUK et ARGI étant ci-après désignées sous le terme les "Actionnaires"

ET

ARG SOLUTIONS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6840712 ("Apporteur"),

ensemble ici représentées par:

Monsieur Paul Worth, gérant de catégorie B d'AFG Luxembourg S.à r.l., demeurant professionnellement au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg,

en vertu de procurations données le 20 mars 2009 par HUK, ARGI et l'Apporteur.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes représentées par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Headland UK Limited et ARG Investments Limited sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AFG Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.526 et constituée aux termes d'un acte notarié dressé en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 163 en date du 23 février 2005;

Les statuts de la Société ont été modifiés:

- suivant acte notarié daté du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 567 en date du 11 juin 2005;

- suivant acte notarié reçu le 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 en date du 10 avril 2006;

- suivant acte notarié dressé le 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1875 en date du 6 octobre 2006;

- suivant acte notarié du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1407 en date du 7 juin 2008 et



- suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2745 en date du 11 novembre 2008.

II. Les Associées, l'Apporteur ainsi que la Société appartiennent au Groupe AGA Rangemaster.

III. Le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un millions neuf cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 181.954.060) représenté par neuf millions soixante-dix-sept mille sept cent trois (9.077.703) parts sociales ordinaire avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune ("Parts Ordinaires") et par vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

i. Modifier les statuts de la Société pour (i) modifier la clôture de l'année fiscale, (ii) créer une troisième classe d'action, nommément les parts préférentielles de classe B (les "Parts Préférentielles de Classe B") et déterminer les droits et obligations des Parts Préférentielles de Classe B, (iii) renommer les parts préférentielles existantes ("Parts Préférentielles") en parts préférentielles de classe A ("Parts Préférentielles de Classe A").

ii. Augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent mille livres sterling (GBP 1.400.000) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un millions neuf cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 181.954.060) à cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 183.354.060) par la création et l'émission de dix mille (10.000) Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000), simultanément avec une prime d'émission s'élevant à douze millions de livres sterling (GBP 12.000.000) et par la création et l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million deux cent mille livres sterling (GBP 1.200.000), et disposant des mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes.

iii. Considérer la souscription par ARG SOLUTIONS LIMITED, susmentionnée, aux dix mille (10.000) Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000), simultanément avec une prime d'émission s'élevant à douze millions de livres sterling (GBP 12.000.000) ("Prime d'émission") et au soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million deux cent mille livres sterling (GBP 1.200.000), et le paiement de ces Parts Préférentielles de Classe B, Prime d'émission et Parts Ordinaires par l'apport d'un actif s'élevant à treize millions quatre cent mille livres sterling (GBP 13.400.000) ("Actif Apporté").

iv. Modifier les articles 6, 14, 16, 17 et 18 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 183.354.060) représenté par neuf millions cent trente-sept mille sept cent trois (9.137.703) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les "Parts Ordinaires"), par vingt mille (20.000) parts préférentielles de classe A d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe A") et par dix mille (10.000) parts préférentielles de classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B")

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sont tels que précisés dans les présents statuts"

" **Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier avril de chaque année civile et se termine le trente-et-un mars de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 24 novembre 2008 se terminera le 31 mars 2009."

" **Art. 16.**

(1) Les Parts Préférentielles de Classe A doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels de Classe A") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial de Classe A") à un taux à déterminer conformément aux dispositions suivantes et payable à une date comprise dans une période de six mois après le 9 octobre 2008 (la "Date du Dividende Spécial de Classe A") aux Associés Préférentiels de Classe A enregistrés au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial de Classe A.

Au cas où la Société n'a pas suffisamment de Bénéfices Distribuables pour payer le montant total du Dividende Spécial de Classe A à la Date du Dividende Spécial de Classe A, ce dernier doit être payé dans la mesure des Bénéfices Distribuables.

A la Date du Dividende Spécial de Classe A, le Dividende Spécial de Classe A par Part Préférentielle de Classe A s'élèvera à mille neuf cent cinquante livres sterling (GBP 1.950) plus un montant variable déterminé comme suit:

- si la valeur du LIBOR à 8:00 GMT de la Date du Dividende Spécial de Classe A (le "Taux Effectif du LIBOR") est supérieure à la valeur attendue par les gérants de l'index LIBOR à 8:00 GMT à la Date du Dividende Spécial de Classe A, telle qu'inscrite par le secrétaire de la Société et notifiée aux Associés Préférentiels de Classe A le 9 octobre 2008 (la "Valeur du LIBOR Anticipée"), un montant par Parts Préférentiels de Classe A de 0,5% par année pour une période de 8 jours basée sur un montant investi de GBP 1.970;ou

- si le Taux Effectif du LIBOR est égale ou inférieure à la Valeur du LIBOR Anticipée, un montant par Parts Préférentiels de Classe A de 15,50% par année pour une période de 8 jours basée sur un montant investi de GBP 1.970.



(2) Les Parts Préférentielles de Classe B doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels de Classe B") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial de Classe B") à un taux à déterminer conformément aux dispositions suivantes et payable à une date comprise dans une période de six mois après le 20 mars 2009 (la "Date du Dividende Spécial de Classe B") aux Associés Préférentiels de Classe B enregistrés au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial de Classe B.

Au cas où la Société n'a pas suffisamment de Bénéfices Distribuables pour payer le montant total du Dividende Spécial de Classe B à la Date du Dividende Spécial de Classe B, ce dernier doit être payé dans la mesure des Bénéfices Distribuables.

A la Date du Dividende Spécial de Classe B, le Dividende Spécial de Classe B par Part Préférentielle de Classe B s'élèvera à mille deux cents livres sterling (GBP 1.200) plus un montant variable déterminé comme suit:

- si la valeur du LIBOR à 8:00 GMT de la Date du Dividende Spécial de Classe B (le "Taux Effectif du LIBOR") est supérieure à la valeur attendue par les gérants de l'index LIBOR à 8:00 GMT à la Date du Dividende Spécial de Classe B, telle qu'inscrite par le secrétaire de la Société et notifiée aux Associés Préférentiels de Classe B le 20 mars 2009 (la "Valeur du LIBOR Anticipée"), un montant par Parts Préférentiels de Classe B de 0,50% par année pour une période de 7 jours basée sur un montant investi de GBP 1.220; ou

- si le Taux Effectif du LIBOR est égale ou inférieure à la Valeur du LIBOR Anticipée, un montant par Parts Préférentiels de Classe B de 14,50% par année pour une période de 7 jours basée sur un montant investi de GBP 1.220.

(3) Aucune distribution ne peut être effectuée sur les Bénéfices Distribuables avant, soit le paiement du total du Dividende Spécial de Classe A, soit le jour après la Date du Dividende Spécial de Classe A ou soit le paiement du total du Dividende Spécial de Classe B, soit le jour après la Date du Dividende Spécial de Classe B."

#### " Art. 17.

(1) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net (le "Bénéfice Net"). Un montant égal à cinq pourcent (5%) du Bénéfice Net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

(2) L'assemblée générale des actionnaires de la Société devra déterminer comment la partie restante du Bénéfice Net doit être distribuée.

(3) Sous réserve de (1), le solde du Bénéfice Net peut être distribués aux associés comme suit:

- A. Les Parts Préférentielles de Classe A confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende cumulatif préférentiel (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), prioritaire sur tout paiement de dividende aux associés ordinaires (les "Associés Ordinaires"), à 8 % (le "Taux de Préférence de Classe A") par année appliqué à la valeur nominale de chacune des Parts Préférentielles de Classe A ainsi qu'à toute prime d'émission y attachée.

Le Dividende Préférentiel de Classe A doit être calculé sur une base journalière et sera payable annuellement en arriérés à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (la "Date du Dividende Préférentiel") aux Associés Préférentiels de Classe A inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Préférentiel, le premier paiement sera effectué sur la période allant de la Date du Dividende Spécial de Classe A à la première Date du Dividende Préférentiel.

Les Parts Préférentielles de Classe A ne doivent conférer aucun droit supplémentaire de participation aux Bénéfices Disponibles, excepté aux distributions prévues aux articles 16 et 18.

- B. Les Parts Préférentielles de Classe B confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende cumulatif préférentiel (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), prioritaire sur tout paiement de dividende aux associés ordinaires (les "Associés Ordinaires"), au Taux de Dividende de Marché (tel que défini dans le paragraphe suivant) par année appliqué à la valeur nominale de chacune des Parts Préférentielles de Classe B ainsi qu'à toute prime d'émission y attachée.

Le Dividende Préférentiel de Classe B doit être calculé sur une base journalière et sera payable annuellement en arriérés à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (la "Date du Dividende Préférentiel") aux Associés Préférentiels de Classe B inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Préférentiel, le premier paiement sera effectué sur la période allant de la Date du Dividende Spécial de Classe B à la première Date du Dividende Préférentiel.

Les Parts Préférentielles de Classe B ne doivent conférer aucun droit supplémentaire de participation aux Bénéfices Disponibles, excepté aux distributions prévues aux articles 16 et 18.

"Taux de Dividende du Marché" signifie le taux payable en général sur des actions privilégiées, ayant des caractéristiques similaires à celles des Parts Préférentielles de Classe B dans des conditions qui prévalent dans le marché. Ce taux sera déterminé par rapport aux taux échantillons de marché, au moment où le Taux de Dividende du Marché doit être déterminé, applicables à des instruments comparables émis par des sociétés ayant un risque de crédit similaire à celui de la Société et incluant tout ajustement rendu nécessaire par tout autre critère qu'un acteur du marché inclurait. Le Taux de Dividende du Marché sera calculé pour la première fois à 8.00 heures le 20 mars 2009 et doit faire l'objet d'un accord entre les Associés Ordinaires, les Associés Préférentiels de Classe A et les Associés Préférentiels de Classe B (les "Associés Préférentiels"). Ensuite le Taux de Dividende du Marché pourra être modifié à tout moment de commun accord entre toutes les parties. Si les Associés Ordinaires et les Associés Préférentiels sont en désaccord lors d'une assemblée

générale de la Société concernant le taux à appliquer en tant que Taux de Dividende du Marché, Aga Rangemaster Group plc sera requis d'agir en tant qu'arbitre pour la fixation du Taux de Dividende du Marché. Toute décision relative au taux à appliquer en tant que Taux de Dividende du Marché prise par Aga Rangemaster Group plc, suite à une requête d'agir en tant qu'arbitre pour fixer le Taux de Dividende du Marché, sera définitive et liera la Société et le détenteur des Parts Préférentielles de Classe A et des Parts Préférentielles de Classe B.

- C. Dans l'hypothèse où, suite à un principe de droit ou non, la Société est dans l'impossibilité de payer le Dividende Préférentiel de Classe A et Dividende Préférentiel de Classe B à n'importe quelle Date du Dividende Préférentiel, qui devrait normalement être payé aux Associés Préférentiels conformément aux présents statuts de la Société, (dans ce paragraphe, il est référé à tel dividende par le "Dividende Applicable" étant entendu que tel dividende résultant des Parts Préférentielles de Classe A et que tel dividende résultant des Parts Préférentielles de Classe B sont exclusivement réservés à leur(s) détenteur(s) respectif(s)), alors les dispositions suivantes s'appliqueront:

a. à la Date du Dividende Préférentiel, la Société doit payer aux Associés Préférentiels, au titre de Dividende Applicable, la somme maximale (si possible) qui peut alors, en conformité avec tout principe de droit, être payée par la Société;

b. cette somme maximale doit être distribuée aux Associés Préférentiels, pari passu et au pro-rata du Dividende Applicable dû aux Associés Préférentiels;

c. le solde du Dividende Applicable (le "Solde") doit supporter des frais sur dividende s'élevant à 8% pour les Parts Préférentielles de Classe A (les "Frais sur Dividende de Classe A") et au Taux de Dividende du Marché pour les Parts Préférentielles de Classe B (les "Frais sur Dividende de Classe B"); les Frais sur Dividende de Classe A et toute accumulation, insuffisance et arrérage provenant du Dividende Applicable relatif aux Parts Préférentielles de Classe A sont désignés par les "Arriérés de Paiement de Classe A" et les Frais sur Dividende de Classe B et toute accumulation, insuffisance et arrérage provenant du Dividende Applicable relatif aux Parts Préférentielles de Classe B sont désignés par les "Arriérés de Paiement de Classe B";

d. à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, les Associés devront décider que la Société payera aux Associés Préférentiels, au titre du Solde, des Arriérés de Paiement de Classe A et des Arriérés de Paiement de Classe B restant, selon le cas, jusqu'à ce que les deux aient été payés entièrement, la somme maximale (si possible) qui, à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, peut être payée par la Société en conformité avec tout principe de droit.

Les Parts Préférentielles, tout Arriérés de Paiement de Classe A et tout Arriérés de Paiement de Classe B devront être payés à la Date du Dividende Préférentiel et, s'ils ne sont pas payés, deviendront une dette exigible et payable immédiatement par la Société aux Associés Préférentiels et sera payable prioritairement à tout autre dividende à l'exclusion du Dividende Spécial de Classe A et du Dividende Spécial de Classe B.

- D. Après le paiement du Dividende Préférentiel de Classe A aux Associés Préférentiels de Classe A et du Dividende Préférentiel de Classe B aux Associés Préférentiels de Classe B, les Parts Ordinaires confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir un dividende sur le Bénéfice Net restant."

" **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre de la Société et de toutes les dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation net doit être distribué par les liquidateurs aux Associés Préférentiels de Classe A, aux Associés Préférentiels de Classe B et aux Associés Ordinaires, comme suit:

- premièrement, en payant aux Associés Préférentiels de Classe A et aux Associés Préférentiels de Classe B tout Arriéré de Paiement de Classe A et tout Arriéré de Paiement de Classe B (les "Arriérés de Paiement"), les Arriérés de Paiement étant calculés à la date du retour des actifs sur le principe que le Dividende Préférentiel se calcule et est payable sur une base journalière;

- deuxièmement, en payant aux Associés Préférentiels de Classe A la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe A avec l'éventuelle prime d'émission y attachée et pari passu en payant aux Associés Préférentiels de Classe B la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe B avec l'éventuelle prime d'émission y attachée;

- troisièmement, en payant aux Associés Ordinaires la valeur nominale des Parts Ordinaires avec l'éventuelle prime d'émission y allouée;

Enfin, le restant du boni de liquidation peut être distribué aux Associés Ordinaires en proportion de leur détention dans la Société.

Sinon en cas de retour des actifs (excepté en cas de remboursement conformément aux termes d'émission des actions, ou en cas de vente par la Société de toute action ou de problème de capitalisation), les dispositions ci-dessus seront également applicables."

V. Les Associées ont, sur base de cet ordre du jour, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associées ont décidé de modifier l'année fiscale de la Société de manière telle qu'elle commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante et ont décidé que l'année fiscale ayant commencé le 24 novembre 2008 se terminera le 31 mars 2009.

#### *Deuxième résolution*

Les Associées ont décidé de créer une troisième classe d'action, les parts préférentielles de classe B (les "Parts Préférentielles de Classe B") et de renommer les parts préférentielles existantes ("Parts Préférentielles") en parts préférentielles de classe A ("Parts Préférentielles de Classe A").

Les Parts Préférentielles de Classe B confèrent à leur détenteurs (i) le droit de recevoir, sur les bénéfices et réserves disponibles de la Société, un dividende spécial en espèce (le "Dividende Spécial"), (ii) le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le "Dividende Préférentiel"), prioritaire sur tout paiement de dividendes aux associés ordinaires mais de rang pari passu à tout autre Dividende Préférentiel et (iii) en cas de liquidation, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale libérée des Parts Préférentielles de Classe B avec l'éventuelle Prime d'émission y attachée.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, les Associées ont décidé de convertir les vingt mille (20.000) Parts Préférentielles avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et une valeur nominale totale de quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000) en Parts Préférentielles de Classe A.

#### *Quatrième résolution*

Les Associées ont décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'un million quatre cent mille livres sterling (GBP 1.400.000) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un millions neuf cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 181.954.060) à cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 183.354.060) par la création et l'émission de:

- dix mille (10.000) Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000), simultanément avec une prime d'émission s'élevant à douze millions de livres sterling (GBP 12.000.000); et
- soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million deux cent mille livres sterling (GBP 1.200.000), et disposant des mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes.

#### *Cinquième résolution*

##### *Intervention- Souscription - Paiement*

L'Apporteur, ARG Solutions Limited, a déclaré souscrire aux:

- dix mille (10.000) Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000), simultanément avec une prime d'émission s'élevant à douze millions de livres sterling (GBP 12.000.000) (la "Prime d'émission"); et
- soixante mille (60.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million deux cent mille livres sterling (GBP 1.200.000), et disposant des mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes;

et de libérer entièrement ces Parts Préférentielles de Classe B, Prime d'émission et nouvelles Parts Ordinaires par un apport en nature consistant en le transfert de l'Actif Apporté. Par conséquent, l'Apporteur déclare, par le biais de son mandataire, qu'il apportera ce jour l'Actif Apporté à la Société.

##### *Evaluation*

L'apport est évalué à treize millions quatre cent mille livres sterling (GBP 13.400.000), cette valeur a été décidée par l'Apporteur par la voie d'une déclaration de valeur datée du 20 mars 2009 et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'un conseil de gérance tenu le 20 mars 2009 et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société.

##### *Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve du transfert de l'apport a été donnée au notaire par les documents suivants:

- copie d'un contrat d'apport entre l'Apporteur, la Société et Aga Rangemaster Group plc;
- une déclaration de la valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

##### *Effectivité de l'apport*

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul bénéficiaire de l'Actif Apporté, et a le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et contractuellement librement cessible, ou a été remplacé par novation, ou la Société accepte d'assumer ces passifs pour le compte de l'Apporteur.
- l'apport de l'Actif Apporté est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;

- toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays où l'actif apporté est situé, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

#### *Sixième résolution*

Suite aux précédentes résolutions, les Associées ont décidé de modifier les articles 6, 14, 16, 17 et 18 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 183.354.060) représenté par neuf millions cent trente-sept mille sept cent trois (9.137.703) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les "Parts Ordinaires"), par vingt mille (20.000) parts préférentielles de classe A d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe A") et par dix mille (10.000) parts préférentielles de classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B")

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sont tels que précisés dans les présents statuts"

" **Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier avril de chaque année civile et se termine le trente-et-un mars de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 24 novembre 2008 se terminera le 31 mars 2009."

#### " **Art. 16.**

(1) Les Parts Préférentielles de Classe A doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels de Classe A") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial de Classe A") à un taux à déterminer conformément aux dispositions suivantes et payable à une date comprise dans une période de six mois après le 9 octobre 2008 (la "Date du Dividende Spécial de Classe A") aux Associés Préférentiels de Classe A enregistrés au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial de Classe A.

Au cas où la Société n'a pas suffisamment de Bénéfices Distribuables pour payer le montant total du Dividende Spécial de Classe A à la Date du Dividende Spécial de Classe A, ce dernier doit être payé dans la mesure des Bénéfices Distribuables.

A la Date du Dividende Spécial de Classe A, le Dividende Spécial de Classe A par Part Préférentielle de Classe A s'élèvera à mille neuf cent cinquante livres sterling (GBP 1.950) plus un montant variable déterminé comme suit:

- si la valeur du LIBOR à 8:00 GMT de la Date du Dividende Spécial de Classe A (le "Taux Effectif du LIBOR") est supérieure à la valeur attendue par les gérants de l'index LIBOR à 8:00 GMT à la Date du Dividende Spécial de Classe A, telle qu'inscrite par le secrétaire de la Société et notifiée aux Associés Préférentiels de Classe A le 9 octobre 2008 (la "Valeur du LIBOR Anticipée"), un montant par Parts Préférentiels de Classe A de 0,5% par année pour une période de 8 jours basée sur un montant investi de GBP 1.970; ou

- si le Taux Effectif du LIBOR est égale ou inférieure à la Valeur du LIBOR Anticipée, un montant par Parts Préférentiels de Classe A de 15,50% par année pour une période de 8 jours basée sur un montant investi de GBP 1.970.

(2) Les Parts Préférentielles de Classe B doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels de Classe B") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial de Classe B") à un taux à déterminer conformément aux dispositions suivantes et payable à une date comprise dans une période de six mois après le 20 mars 2009 (la "Date du Dividende Spécial de Classe B") aux Associés Préférentiels de Classe B enregistrés au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial de Classe B.

Au cas où la Société n'a pas suffisamment de Bénéfices Distribuables pour payer le montant total du Dividende Spécial de Classe B à la Date du Dividende Spécial de Classe B, ce dernier doit être payé dans la mesure des Bénéfices Distribuables.

A la Date du Dividende Spécial de Classe B, le Dividende Spécial de Classe B par Part Préférentielle de Classe B s'élèvera à mille deux cents livres sterling (GBP 1.200) plus un montant variable déterminé comme suit:

- si la valeur du LIBOR à 8:00 GMT de la Date du Dividende Spécial de Classe B (le "Taux Effectif du LIBOR") est supérieure à la valeur attendue par les gérants de l'index LIBOR à 8:00 GMT à la Date du Dividende Spécial de Classe B, telle qu'inscrite par le secrétaire de la Société et notifiée aux Associés Préférentiels de Classe B le 20 mars 2009 (la "Valeur du LIBOR Anticipée"), un montant par Parts Préférentiels de Classe B de 0,50% par année pour une période de 7 jours basée sur un montant investi de GBP 1.220; ou

- si le Taux Effectif du LIBOR est égale ou inférieure à la Valeur du LIBOR Anticipée, un montant par Parts Préférentiels de Classe B de 14,50% par année pour une période de 7 jours basée sur un montant investi de GBP 1.220.

(3) Aucune distribution ne peut être effectuée sur les Bénéfices Distribuables avant, soit le paiement du total du Dividende Spécial de Classe A, soit le jour après la Date du Dividende Spécial de Classe A ou soit le paiement du total du Dividende Spécial de Classe B, soit le jour après la Date du Dividende Spécial de Classe B."

**" Art. 17.**

(1) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net (le "Bénéfice Net"). Un montant égal à cinq pourcent (5%) du Bénéfice Net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

(2) L'assemblée générale des actionnaires de la Société devra déterminer comment la partie restante du Bénéfice Net doit être distribuée.

(3) Sous réserve de (1), le solde du Bénéfice Net peut être distribués aux associés comme suit:

- A. Les Parts Préférentielles de Classe A confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende cumulatif préférentiel (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), prioritaire sur tout paiement de dividende aux associés ordinaires (les "Associés Ordinaires"), à 8 % (le "Taux de Préférence de Classe A") par année appliqué à la valeur nominale de chacune des Parts Préférentielles de Classe A ainsi qu'à toute prime d'émission y attachée.

Le Dividende Préférentiel de Classe A doit être calculé sur une base journalière et sera payable annuellement en arriérés à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (la "Date du Dividende Préférentiel") aux Associés Préférentiels de Classe A inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Préférentiel, le premier paiement sera effectué sur la période allant de la Date du Dividende Spécial de Classe A à la première Date du Dividende Préférentiel.

Les Parts Préférentielles de Classe A ne doivent conférer aucun droit supplémentaire de participation aux Bénéfices Disponibles, excepté aux distributions prévues aux articles 16 et 18.

- B. Les Parts Préférentielles de Classe B confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende cumulatif préférentiel (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), prioritaire sur tout paiement de dividende aux associés ordinaires (les "Associés Ordinaires"), au Taux de Dividende de Marché (tel que défini dans le paragraphe suivant) par année appliqué à la valeur nominale de chacune des Parts Préférentielles de Classe B ainsi qu'à toute prime d'émission y attachée.

Le Dividende Préférentiel de Classe B doit être calculé sur une base journalière et sera payable annuellement en arriérés à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (la "Date du Dividende Préférentiel") aux Associés Préférentiels de Classe B inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Préférentiel, le premier paiement sera effectué sur la période allant de la Date du Dividende Spécial de Classe B à la première Date du Dividende Préférentiel.

Les Parts Préférentielles de Classe B ne doivent conférer aucun droit supplémentaire de participation aux Bénéfices Disponibles, excepté aux distributions prévues aux articles 16 et 18.

"Taux de Dividende du Marché" signifie le taux payable en général sur des actions privilégiées, ayant des caractéristiques similaires à celles des Parts Préférentielles de Classe B dans des conditions qui prévalent dans le marché. Ce taux sera déterminé par rapport aux taux échantillons de marché, au moment où le Taux de Dividende du Marché doit être déterminé, applicables à des instruments comparables émis par des sociétés ayant un risque de crédit similaire à celui de la Société et incluant tout ajustement rendu nécessaire par tout autre critère qu'un acteur du marché inclurait. Le Taux de Dividende du Marché sera calculé pour la première fois à 8.00 heures le 20 mars 2009 et doit faire l'objet d'un accord entre les Associés Ordinaires, les Associés Préférentiels de Classe A et les Associés Préférentiels de Classe B (les "Associés Préférentiels"). Ensuite le Taux de Dividende du Marché pourra être modifié à tout moment de commun accord entre toutes les parties. Si les Associés Ordinaires et les Associés Préférentiels sont en désaccord lors d'une assemblée générale de la Société concernant le taux à appliquer en tant que Taux de Dividende du Marché, Aga Rangemaster Group plc sera requis d'agir en tant qu'arbitre pour la fixation du Taux de Dividende du Marché. Toute décision relative au taux à appliquer en tant que Taux de Dividende du Marché prise par Aga Rangemaster Group plc, suite à une requête d'agir en tant qu'arbitre pour fixer le Taux de Dividende du Marché, sera définitive et liera la Société et le détenteur des Parts Préférentielles de Classe A et des Parts Préférentielles de Classe B.

- C. Dans l'hypothèse où, suite à un principe de droit ou non, la Société est dans l'impossibilité de payer le Dividende Préférentiel de Classe A et Dividende Préférentiel de Classe B à n'importe quelle Date du Dividende Préférentiel, qui devrait normalement être payé aux Associés Préférentiels conformément aux présents statuts de la Société, (dans ce paragraphe, il est référé à tel dividende par le "Dividende Applicable" étant entendu que tel dividende résultant des Parts Préférentielles de Classe A et que tel dividende résultant des Parts Préférentielles de Classe B sont exclusivement réservés à leur(s) détenteur(s) respectif(s)), alors les dispositions suivantes s'appliqueront:

e. à la Date du Dividende Préférentiel, la Société doit payer aux Associés Préférentiels, au titre de Dividende Applicable, la somme maximale (si possible) qui peut alors, en conformité avec tout principe de droit, être payée par la Société;

f. cette somme maximale doit être distribuée aux Associés Préférentiels, pari passu et au pro-rata du Dividende Applicable dû aux Associés Préférentiels;

g. le solde du Dividende Applicable (le "Solde") doit supporter des frais sur dividende s'élevant à 8% pour les Parts Préférentielles de Classe A (les "Frais sur Dividende de Classe A") et au Taux de Dividende du Marché pour les Parts Préférentielles de Classe B (les "Frais sur Dividende de Classe B"); les Frais sur Dividende de Classe A et toute accumulation, insuffisance et arrérage provenant du Dividende Applicable relatif aux Parts Préférentielles de Classe A sont désignés par les "Arriérés de Paiement de Classe A" et les Frais sur Dividende de Classe B et toute accumulation, insuf-



finance et arrérage provenant du Dividende Applicable relatif aux Parts Préférentielles de Classe B sont désignés par les "Arriérés de Paiement de Classe B";

h. à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, les Associés devront décider que la Société payera aux Associés Préférentiels, au titre du Solde, des Arriérés de Paiement de Classe et des Arriérés de Paiement de Classe B restant, selon le cas, jusqu'à ce que les deux aient été payés entièrement, la somme maximale (si possible) qui, à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, peut être payée par la Société en conformité avec tout principe de droit.

Les Parts Préférentielles, tout Arriérés de Paiement de Classe A et tout Arriérés de Paiement de Classe B devront être payés à la Date du Dividende Préférentiel et, s'ils ne sont pas payés, deviendront une dette exigible et payable immédiatement par la Société aux Associés Préférentiels et sera payable prioritairement à tout autre dividende à l'exclusion du Dividende Spécial de Classe A et du Dividende Spécial de Classe B.

- D. Après le paiement du Dividende Préférentiel de Classe A aux Associés Préférentiels de Classe A et du Dividende Préférentiel de Classe B aux Associés Préférentiels de Classe B, les Parts Ordinaires confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir un dividende sur le Bénéfice Net restant."

" **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre de la Société et de toutes les dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation net doit être distribué par les liquidateurs aux Associés Préférentiels de Classe A, aux Associés Préférentiels de Classe B et aux Associés Ordinaires, comme suit:

- premièrement, en payant aux Associés Préférentiels de Classe A et aux Associés Préférentiels de Classe B tout Arriéré de Paiement de Classe A et tout Arriéré de Paiement de Classe B (les "Arriérés de Paiement"), les Arriérés de Paiement étant calculés à la date du retour des actifs sur le principe que le Dividende Préférentiel se calcule et est payable sur une base journalière;

- deuxièmement, en payant aux Associés Préférentiels de Classe A la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe A avec l'éventuelle prime d'émission y attachée et pari passu en payant aux Associés Préférentiels de Classe B la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe B avec l'éventuelle prime d'émission y attachée;

- troisièmement, en payant aux Associés Ordinaires la valeur nominale des Parts Ordinaires avec l'éventuelle prime d'émission y allouée;

Enfin, le restant du boni de liquidation peut être distribué aux Associés Ordinaires en proportion de leur détention dans la Société.

Sinon en cas de retour des actifs (excepté en cas de remboursement conformément aux termes d'émission des actions, ou en cas de vente par la Société de toute action ou de problème de capitalisation), les dispositions ci-dessus seront également applicables."

#### *Septième résolution*

Les Associées ont décidé d'allouer la Prime d'émission aux Parts Ordinaires et d'allouer cent quarante mille livres sterling (GBP 140.000) de la prime d'émission existante à la réserve légale de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. WORTH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3398. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009048409/239/857.

(090055670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.



**Les Convois Humanitaires pour les Enfants de la Hongrie Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 6.132.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait du registre aux délibérations  
Réunion plénière du 25 février 2009*

Il est décidé à l'unanimité des membres présents que l'Association s.b.l. LES CONVOIS HUMANITAIRES POUR LES ENFANTS DE LA HONGRIE avec siège social à Bigonville est résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009 conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires sur la matière.

Le solde éventuel de l'avoir en caisse sera liquidé au profit de la Fondation FENY FELE ALAPITVANY de Debrecen (Hongrie).

L'association n'est propriétaire d'aucun bien mobilier et/ou immobilier. M. Joseph Krieps, secrétaire-trésorier de l'Association concernée est chargé des procédures administratives et de la liquidation des biens dont il s'agit.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Les membres du comité,

Signé: Fern. Graas, Louis Granicz, Jos. Krieps, Lucien Reding, Jolly Feyerstein.

Bigonville, le 6 avril 2009.

Pour extrait conforme à l'original

Jos. Krieps

*Le secrétaire-trésorier*

Référence de publication: 2009047936/801253/26.

Enregistré à Diekirch, le 8 avril 2009, réf. DSO-DD00091. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090055473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.058.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Christophe DAVEZAC, Géraldine SCHMIT et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009048105/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Intecon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5407 Bous, 5, Cité Saint Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.859.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047964/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**IP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 18.604,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047976/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03050. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Luxline Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 46.680.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048096/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04344. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Iworld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.480.

Monsieur Stéphane Le Blan, né 9 mai 1972 à F-Montbéliard demeurant au 66 A, route du Général de Gaulles F-57570 Boust démissionne de son poste d'administrateur de la société et ce avec effet au 10 février 2009.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048571/10134/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04874. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

---

**Real Estate Commercial Europe 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 117.708.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 03 février 2009*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte les démissions de Monsieur Alain HEINZ et de Monsieur Bob FABER de leur poste de gérants de la société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27.02.1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Alan DUNDON, né le 18.04.1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009048234/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Orlyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.142.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 9 février 2009*

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Blondeau de sa fonction d'Administrateur de classe A au sein de la Société, avec effet à la date d'aujourd'hui;

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Adrien Coulombel de sa fonction d'Administrateur de classe C au sein de la Société, avec effet à la date d'aujourd'hui;

*4<sup>ème</sup> Résolution*

1. L'Assemblée décide de nommer:

a) Monsieur Nour-Eddin Nijar, né à Marrakech (Maroc) le 10 septembre 1952, employé privé demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, au poste d'Administrateur de classe A en remplacement de l'Administrateur de classe A sortant dont il terminera le mandat et

b) Madame Raffaella Quarato, née à Rome (Italie) le 23 novembre 1975, employée privée, demeurant professionnellement au 30, Rue Marie Adelaide, L-2128, Luxembourg, au poste d'Administrateur de classe C en remplacement de l'Administrateur de classe C sortant dont elle terminera le mandat.

Aux postes d'Administrateurs en remplacement des Administrateurs sortants dont ils termineront le mandat;

Pour Orlyan S.A.  
Philippe Richelle / Raffaella Quarato  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048265/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08798. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

*Pour J.A.F. SA*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048245/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03956. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Inluxa Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.712.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- M. Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- M. Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mme Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 2 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

*Pour INLUXA GROUP*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009048262/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01086. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Palca Investments, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.058.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 2 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 2 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour PALCA INVESTMENTS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048244/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom International Opérations SA (la Société) tenue à Luxembourg le 30 Mars 2009*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom International Operations S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- accepter la résignation de M. Marc Beuls, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 2 Mars 2009;

- de nommer M. Mikael Grahne, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 2 Mars 2009 et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 Mars 2009.

POUR EXTRAIT

Millicom International Operations S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048266/10005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02586. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Trèfle A 4F, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.173.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 9 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 9 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour TREFLE A 4 F

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048242/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.125.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 19 décembre 2008 qu'INVESTINDUSTRIAL IV L.P. a transféré à BI-INVEST VENTURES LIMITED, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 22, Grenville Street, P.O. Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 99593, 2 200 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 euro chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial III LP détient 275 000 parts sociales;

- Investindustrial IV LP détient 271 425 parts sociales;

- Upper Brook Street Investments LLP détient 1 375 parts sociales;

- BI-Invest Ventures Limited détient 2 200 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009048224/5874/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03485. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---



**Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.125.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 19 décembre 2008 qu'INVESTINDUSTRIAL IV L.P. a transféré à UPPER BROOK STREET INVESTMENTS II LLP, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro OC 333597, 1 375 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 euro chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial III LP détient 275 000 parts sociales;
- Investindustrial IV LP détient 273 625 parts sociales;
- Upper Brook Street Investments LLP détient 1 375 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2009048226/5874/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03481. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Teresa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.614.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 26 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;  
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 8 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

*Pour TERESA S.A.*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048241/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 84.358.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009047980/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03318. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Temaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.788.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047966/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**BIP Venture Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.  
R.C.S. Luxembourg B 114.029.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047990/8198/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04399. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Catfish Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 89.595.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009047993/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04150. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Timber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 134.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour "Timber S.à r.l."*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009047987/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03878. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Catfish Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 89.595.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009047994/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04147. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 12 mars 2009, les actionnaires ont décidé

1. de nommer Benoît Chéron avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, au mandat d'administrateur de type A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Dominique Robyns, Administrateur de type B, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, Administrateur de type B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Michel Paris, Administrateur de type A, avec adresse au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris

- Eric Bouchez, Administrateur de type A, avec adresse au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048194/581/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 17 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Pierre Evrard, avec adresse au 51, Rue des Tombes, 4520 Wanze, Belgique
- Sylvie Brichard, avec adresse au 30, Chemin Champ de l'Eglise, 1640 Rhode-St-Genèse, Belgique
- Marc Jonckheere, avec adresse au 2, Pastoor Costenoblestraat, 8650 Houthulst, Belgique
- André Jacquemart, avec adresse au 13, Avenue Aviateur de Caters, 1310 La Hulpe, Belgique
- Daniel Gauthier, avec adresse au 33, Chemin de Stoisy, 1400 Nivelles, Belgique
- Théo Pluijmen, avec adresse au 26, Van Hövel to Westervliet, 4631 DG Hoensproeck, Pays-Bas
- Jean-Marc Junon, avec adresse au 87, Avenue Montgolfier, 1150 Bruxelles, Belgique
- Philippe Kaplan, avec adresse au 12, Rue Sainte Anne, 1160 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. Renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. Démission de Willem-Jan Boer, avec adresse au 89, Peeland, 5144 ER Waalwijk, Pays-Bas, de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048193/581/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03038. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Sesostris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.018.

*Extract of the written circular resolution taken by the board of Managers*

The registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG with immediate effect.

Luxemburg, 11/03/09.

For true copy

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil de Gérance*

Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 11/03/09.

Certifié conforme

Christoph KOSSMANN / Ulrike SACHS

Manager / Manager

Référence de publication: 2009048192/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**TWO IN ONE Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3271 Bettembourg, 113, route de Peppange.  
R.C.S. Luxembourg B 72.143.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée TWO IN ONE Luxembourg S.à.r.l., (R.C.S. N° B 72143), avec siège social à L-3271 Bettembourg, 113, route de Peppange, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
48-52, rue du Canal  
L-4050 Esch-Sur-Alzette  
M<sup>e</sup> Régua AMIALI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009048206/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02424. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Maglo Will S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5414 Canach, 44, rue de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 101.141.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MAGLO WILL Sàrl (R.C.S. N° B 101141), avec siège social à L-5414 Canach, 44, rue de la Fontaine.

Pour extrait conforme  
48-52, rue du Canal  
L-4050 Esch-Sur-Alzette  
M<sup>e</sup> Régua AMIALI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009048207/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02467. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**IP Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.302,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 95.247.

Par résolutions signées en date du 26 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B avec effet au 30 janvier 2009

- Nomination de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B avec effet au 30 janvier 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009048201/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03028. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Icare.US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 47.843.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ICARE.US s.à.r.l. (R.C.S. N° B 47843), avec le siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
48-52, rue du Canal  
L-4050 Esch-Sur-Alzette  
M<sup>e</sup> Martine LAUER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009048217/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02489. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**IP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.604,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 95.246.

Par résolutions signées en date du 26 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 30 janvier 2009
- Nomination de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B avec effet au 30 janvier 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009048202/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03026. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.920.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l. (la Société) prises par écrit le 26 mai 2008*

R3 Capital Partners Master, L.P., en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de révoquer R3 Capital GenPar, L.P. de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l.  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009048171/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03838. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---



**Fidroyal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 42.317.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 13 mars 2009 que:

1. La nomination de Mr Francis Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée.
2. La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2009.

Henri Vanherberghen  
Associé unique

Référence de publication: 2009048168/634/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**De Vere & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 67.294.

—  
En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 mars 2009, DeVere Holding Company Ltd, l'associé unique de DE VERE & PARTNERS S.à r.l. (la Société), a cédé les 10 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société à DeVere Group Limited GmbH, une sociétés à responsabilité limitée constituée selon les lois suisses, ayant son siège social à Seefeldstrasse 281, CH-8008 Zurich, immatriculée au Registre Commercial du Canton de Zurich sous le numéro CH-140.4.003.003-1, avec effet au 30 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE VERE & PARTNERS S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009048170/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 104.946.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 6 avril 2009 que:

1. Le siège social est transféré au 56, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg
2. La démission de M. Miguel Muñoz en tant qu'Administrateur est acceptée.
3. La démission de M.M. Construction Sàrl (anciennement M.M. Consultant Sàrl) est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.  
Signature  
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009048219/7899/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Kagibi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4698 Lasauvage, 153, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 103.011.

**Sud-Pneu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Nieder Korn, 80, route de Bascharage.  
R.C.S. Luxembourg B 23.475.

**Bexil G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6-8, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 15.325.

**Afric-Car International Import-Export, Société Coopérative.**

Siège social: L-1363 Howald, 48, rue du Couvent.  
R.C.S. Luxembourg B 37.981.

**Prisme Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4670 Differdange, 51, rue de Soleuvre.  
R.C.S. Luxembourg B 83.713.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 5 mars 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

1. KAGIBI S.à.r.l., avec siège social à L-4698 Lasauvage, 153, rue principale, de fait inconnue à cette adresse,
2. SUD-PNEU S.à.r.l., avec siège social à Nieder Korn, 80, route de Bascharage, de fait inconnue à cette adresse,
3. BEXIL G.m.b.h., avec siège social à Luxembourg-Dommeldingen, 6-8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse, L-1466 Luxembourg
4. Société coopérative AFRIC-CAR INTERNATIONAL IMPORT EXPORT, avec siège social à L-1363 Howald, 48, rue du Couvent, de fait inconnue à cette adresse,
5. PRISME CONCEPT S.A., avec siège social à L-4670 Differdange, 51, rue de Soleuvre, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Yasemin CENGIZ-KIYAK

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009048208/5459/51.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04609. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04610. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04611. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04612. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04615. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

(090055384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

(090055386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

(090055387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

(090055389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Country-Western Club Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4687 Differdange, 163, rue Woïwer.

R.C.S. Luxembourg F 1.022.

**Art. 1.** L'association porte la dénomination "COUNTRY-WESTERN CLUB asbl" association sans but lucratif, en abrégé "asbl". Elle a son siège à 163, rue Woïwer L-4687 Differdange.

**Art. 19.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires ou toute autre association caritative.

Référence de publication: 2009048221/5084/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04707. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg.

Appears:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Abbott International Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 30,000.- (thirty thousand United States Dollars), represented by 30 (thirty) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if :

- he resigns his office by notice to the Company, or

- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of at least three (3) managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

All meetings of the board of managers shall be held in principle in Luxembourg.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall attend the meeting in Luxembourg.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and two category B managers.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting duly convened and held.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to the commitments regularly made by them in the name of the Company. As representatives of the Company they are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

### General Meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders' number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November of the following year.

**Art. 18.** Each year, as of 30 November, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.



Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-Up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 November 2009.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 30 (thirty) shares issued by the Company as follows:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, prenamed, subscribes 30 (thirty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 2,000.- (two thousand euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Thomas C. Freyman, residing at 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA, manager of category A;
- Tara R. Kaesebier, residing at 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA, manager of category A;
- Richard Brekelmans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
- Johan Dejans, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders or sole shareholder (as the case may be) in 2010.

According to article 12, the Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers.

2) The Company shall have its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société constituée selon le droit du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mme Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

#### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur ( la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Abbott International Luxembourg S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est :

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile,

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties;

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait apparaître à la société comme étant accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 30.000,- USD (trente mille dollars américains) représenté par 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le poste de gérant doit être libéré si:

- Il notifie sa démission à la Société;
- Sa fonction de gérant cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de par la Loi d'être gérant;
- Il tombe en faillite ou passe de manière général un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs et devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent être tenues en principe à Luxembourg.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Aucune convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'une majorité des gérants participant à la réunion à Luxembourg.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la décision est considérée comme avoir été prise au Luxembourg si la conférence téléphonique est initiée de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et acter uniquement si une majorité de ses membres est présents ou représentés à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et deux gérants de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs copies d'une résolution identique et cette résolution sera effective à la date ou le dernier gérant signera cette résolution.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Le ou les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que mandataire de la société, ils sont de simples agents autorisés et ne sont responsables que pour l'exécution de leur mandat.

### Assemblée Générale des Associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché du Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 30 novembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2008 sur le registre de commerce et des sociétés, comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 novembre 2009.

#### *Libération - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 30 (trente) parts sociales comme suit :

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., ci-avant nommé, souscrit à 30 (trente) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Thomas C. Freyman, résidant à 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA, gérant de catégorie A;
- Tara R. Kaesebier, résidant à 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA, gérant de catégorie A;
- Richard Brekelmans, résidant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Johan Dejans, résidant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B.



Les gérants sont nommés pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés ou de l'associé unique (selon le cas) en 2010.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13134. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050128/242/545.

(090058115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

#### **Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

*Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2008*

#### *3<sup>ème</sup> Résolution*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

*Pour CETIRI HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009048264/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

#### **CMLP Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.544.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2001, acte publié au Mémorial C no 161 du 30 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CMLP INVESTMENTS S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047921/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01131. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 38.873.

Constituée par-devant Me Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 218 en 1992 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing-privé en date du 12 octobre 2001, et dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 667 du 30 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ATLANTICO S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047924/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03406. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090054993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Exa S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,82.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.097.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

*Pour EXA S.à.R.L. (en liquidation)*

EUROTIME S.A.

*Le liquidateur*

Signature

Référence de publication: 2009048007/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02998. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Langelsheim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.973.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 8 février 2008, Miobaejareignir ehf a transféré les 500 parts sociales de la Société qu'elle détenait à EU Fund slhf., société de droit islandais, ayant son siège social à Aoyalstraeti 8, 101 Reykjavik, Islande, immatriculée auprès du «Register of Companies» sous le numéro 620108-0300 de sorte que EU Fund slhf. détient désormais les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2009048140/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00923. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090055495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Optinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.045.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 20 mars 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de catégorie B, Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet rétroactif au 30 décembre 2008.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 30 décembre 2008.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009048106/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**HSBC European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 143.755.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 avril 2009, a renouvelé le mandat des gérants:

- Jean-Claude STOFFEL, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant A,
- Chris GILL, 8 Canada Square, GB-E145HQ, London, Royaume Uni, Gérant A,
- Stéphane KOFMAN, 107 boulevard Bineau, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, Gérant A,
- Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, ayant comme nouvelle adresse professionnelle le 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B,
- Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, ayant comme nouvelle adresse professionnelle le 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 avril 2009, a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 3  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2009048109/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Captiva Alstria 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.236.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009*

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant;
- Monsieur Ismaël Dian, gérant; et
- Monsieur Xavier Poncelet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

Captiva Alstria 5

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048126/6671/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---

**Hinton International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 37.820.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 25 mars 2009 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 25 mars 2009 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En qualité d'administrateur-délégué, Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 25 mars 2009.

Pour HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048225/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

---